

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition ne contient pas les publications contenant des données personnelles protégées. Dès lors, seule la version officielle sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 43<sup>e</sup> année - N° 17 - Vendredi 14 mai 2021

**Impressum** – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04.

Compte de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, Case postale 1350, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Ordonnance sur le personnel de l'Etat

Modification du 4 mai 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'ordonnance du 29 novembre 2011 sur le personnel de l'Etat<sup>1)</sup> est modifiée comme il suit:

#### Article 123, alinéa 1 (nouvelle teneur)

**Art. 123** <sup>1</sup> Les prestations fournies par les membres du groupe de confiance aux employés rencontrant des difficultés sur leur lieu de travail comprennent en particulier l'écoute, le soutien, le conseil et l'appui ainsi que l'aide à la résolution de conflit par la voie de la médiation

#### Article 125, alinéa 3 (abrogé)

<sup>3</sup> Abrogé

#### Article 126 (nouvelle teneur)

**Art. 126** <sup>1</sup> Le Service des ressources humaines peut solliciter en tout temps les membres du groupe de confiance afin d'intervenir auprès d'employés et d'offrir à ceux-ci leurs bons offices, les employés restant libres d'accepter ou de refuser.

<sup>2</sup> Avec l'accord des employés les ayant sollicités, les membres du groupe de confiance peuvent communiquer au Service des ressources humaines les médiations qui ont échoué et les situations qui, selon eux, nécessitent une intervention. Ce dernier prend les mesures nécessaires.

#### Article 128, alinéa 2 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Lorsque la bonne marche de l'administration ou de l'école ne risque pas d'être compromise, l'autorité com-

pétente s'abstient d'intervenir par l'ouverture d'une procédure tant et aussi longtemps qu'une procédure de médiation est en cours.

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2021.

Delémont, le 4 mai 2021

Au nom du Gouvernement

La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 173.111

République et Canton du Jura

### Arrêté fixant les normes applicables en matière d'aide sociale

Modification du 27 avril 2021

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura arrête:

I.

L'arrêté du 8 novembre 2005 fixant les normes applicables en matière d'aide sociale<sup>1)</sup> est modifié comme il suit:

#### Article 4, alinéa 2 (nouvelle teneur)

<sup>2</sup> Les montants forfaitaires sont les suivants:

| Nombre de personnes dans le ménage | Forfait mensuel Francs |
|------------------------------------|------------------------|
| 1 personne                         | 997.–                  |
| 2 personnes                        | 1525.–                 |
| 3 personnes                        | 1854.–                 |
| 4 personnes                        | 2134.–                 |
| 5 personnes                        | 2413.–                 |
| par personne supplémentaire        | 202.–                  |

II.

La présente modification entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Delémont, le 27 avril 2021

Au nom du Gouvernement

La présidente: Nathalie Barthoulot

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

1) RSJU 850.111.1

journalofficiel@lepays.ch

Département de la formation, de la culture et des sports

**Arrêté  
portant nomination des membres  
de la commission du patrimoine historique  
pour la période 2021-2025**

Le Département de la formation, de la culture et des sports de la République et Canton du Jura,

vu l'article 3 du règlement concernant la conservation des objets d'art et monuments historiques du 6 décembre 1978,

arrête:

**Article premier** Sont nommé-e-s membres de la commission pour la période administrative 2021-2025:

- Monsieur Martial Courtet, Ministre de la formation, de la culture et des sports, Delémont;
- Madame Delphine Faehndrich, historienne de l'art, Fribourg;
- Monsieur Antoine Glaenzer, archiviste cantonal, Porrentruy;
- Monsieur Olivier Gogniat, architecte, Saignelégier;
- Madame Nathalie Kury, architecte, Delémont;
- Madame Carole Maître, conservatrice-restauratrice, Delémont;
- Madame Christine Salvadé, cheffe de l'Office de la culture, Porrentruy.

**Art. 2** <sup>1</sup> La présidence de la commission est confiée à Monsieur Martial Courtet.

<sup>2</sup> Le secrétariat de la commission est assuré par le-la conservateur-trice des monuments historiques.

**Art. 3** Les membres sont soumis-es au secret de fonction tel que défini à l'article 25 de la loi du 22 septembre 2010 sur le personnel de l'Etat.

**Art. 4** Si des membres n'appartiennent pas à l'administration cantonale, ils-elles sont indemnisé-e-s conformément à l'ordonnance du 11 novembre 1980 concernant la durée des mandats et les indemnités journalières et de déplacement des membres de commissions cantonales.

**Art. 5** Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.  
Delémont, le 3 mai 2021.

Le Ministre de la formation, de la culture et des sports:  
Martial Courtet.

1) RSJU 445.11  
2) RSJU 173.11  
3) RSJU 172.356

---

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Le Bémont

#### Plan de route communal

##### Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique l'aménagement d'un nouveau bovi-stop à proximité de la carrière des Royes et déconstruction du bovi-stop aux abords de la ferme de M. Gabriel Beuret.

Le plan de l'aménagement est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions faites par écrit et dûment motivées sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Le Bémont, le 7 mai 2021.

Conseil communal.

### Châtillon

#### Approbation de plans et de prescriptions

La section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 5 mai 2021, les plans suivants:

- Plan spécial « Ruisseau le Bie » - Plan d'occupation du sol
- Plan spécial « Ruisseau le Bie » - Plan des équipements
- Plan spécial « Ruisseau le Bie » - Prescriptions

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Châtillon, le 6 mai 2021.

Conseil communal.

### Delémont

#### Dépôt public – Plan spécial

##### « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours »

Conformément à l'art. 71, alinéa 1 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Municipalité de Delémont dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 mai 2021 au 14 juin 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- Plan spécial « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours »

Durant ce délai, ce document peut être consulté au secrétariat du Service de l'Urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, Route de Bâle 1, 2800 Delémont. Peut également être consulté à titre d'information, le dossier technique. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Delémont jusqu'au 14 juin 2021 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Delémont, le 10 mai 2021.

Conseil communal.

### Develier

#### Dépôt public – Plan spécial

##### « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours »

Conformément à l'art. 71, alinéa 1 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) du 25 juin 1987, la Commune mixte de Develier dépose publiquement durant 30 jours, soit du 14 mai 2021 au 14 juin 2021 inclusivement, en vue de son adoption par le Conseil communal:

- Plan spécial « Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours »

Durant ce délai, ce document peut être consulté au Secrétariat communal, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier. Peut également être consulté à titre d'information, le dossier technique. Ce document n'est pas opposable aux tiers.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Develier jusqu'au 14 juin 2021 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition au plan spécial Interconnexion Delémont-Develier en eau de secours ».

Les prétentions à la compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Develier, le 10 mai 2021.

Conseil communal.

### Montfaucon – Les Enfers

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture mardi 8 juin 2021, à 20h00, à la salle paroissiale N° 2 à Montfaucon

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 25 février 2020.
2. Comptes 2020.
3. Budget 2021.
4. Comité, démissions, nominations.
5. Divers et imprévus.

Conseil de l'Arrondissement de sépulture.

### Porrentruy

#### Résultat de la votation communale du 9 mai 2021

1. Approuvez-vous un crédit maximal de CHF 6300000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance ?

|                     |      |
|---------------------|------|
| Electeurs inscrits: | 4942 |
| Votants:            | 1444 |
| Bulletins valables: | 1430 |
| Nombre de OUI:      | 1009 |
| Nombre de NON:      | 421  |

Le crédit maximal de CHF 6300000.–, à couvrir par voie d'emprunt, en vue de la réalisation de l'agrandissement de la Maison de l'enfance est donc accepté.

Chancellerie municipale

### Saint-Brais – Montfaverger

#### Assemblée ordinaire de l'Arrondissement de sépulture mercredi 26 mai 2021, à 20h00, à la halle de Saint-Brais

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.

3. Nominations.
4. Fixer les taxes et les prix des réservations et concessions de tombes.
5. Divers et imprévus.

#### Nivellement de tombes au cimetière de Saint-Brais

Le Conseil de l'Arrondissement de sépulture procédera prochainement au nivellement des tombes N<sup>os</sup> 125, 126, 127, 218 et 219.

Conseil de l'Arrondissement de sépulture.

### Publications des autorités administratives ecclésiastiques

#### Les Bois

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mardi 25 mai 2021, à 20h15, au centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Nomination de deux scrutateurs.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Acceptation des comptes 2020.
5. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### Chevenez

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
jeudi 27 mai 2021, à 20h00, à la salle  
de la Maison des Œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Présentation et approbation des comptes 2020.
3. Divers et imprévus.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### Courtemaîche

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
mercredi 9 juin 2021, à 20h00, à l'église  
de Courtemaîche**

*Selon les règles COVID  
(masque obligatoire et distanciations)*

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Comptes 2020.
3. Parole à l'Equipe pastorale.
4. Divers.

Conseil de la commune ecclésiastique.

#### Delémont

**Assemblée ordinaire de la Paroisse réformée  
évangélique, mardi 25 mai 2021, à 20h15,  
au Centre réformé à Delémont**

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée / Méditation.
2. Election de deux scrutateurs.
3. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 décembre 2020:  
Ce procès-verbal sera à disposition des paroissiens au secrétariat dès le 13 mai 2021. Consultation possible sur le site de la paroisse:  
<https://www.egliserefju.ch/delemont>

4. Présentation des comptes 2020 et des comptes des fonds spéciaux:
  - a) rapport des vérificateurs;
  - b) approbation des dépassements;
  - c) approbation des comptes 2020;
  - d) attribution du reliquat actif.
5. Projet de rénovation du secrétariat (peinture, sol, nouvel ameublement) – Information.
6. Nouvelles de la paroisse.
7. Annonces.
8. Divers.
9. Prière.

Delémont, le 6 mai 2021.

Conseil de paroisse.

#### Develier

**Assemblée de la commune ecclésiastique  
catholique-romaine, vendredi 11 juin 2021,  
à 20h15, à la salle paroissiale**

Ordre du jour:

1. Ouverture et nomination d'un scrutateur.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Comptes 2020 et ratification des dépassements de budget.
4. Mot de l'Equipe pastorale.
5. Divers et imprévu.

Conseil de la commune ecclésiastique.

### Avis de construction

#### Alle

Requérante: Polygest SA, Julien Bondat, Rue du Village 51, 1214 Vernier. Auteur du projet: Ludmila Beeler, Rue de Mévilier 36, 2738 Court.

Description de l'ouvrage: Immeuble locatif de 12 appartements avec balcons, panneaux solaires, couvert à voitures et PAC ext.

Cadastre: Alle. Parcelles N<sup>os</sup> 281, 282, 520, sises à la Rue de l'Eglise, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dimensions: Longueur 47m38, largeur 13m01, hauteur 11m80, hauteur totale 9m60.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, teinte blanc cassé, et bardage bois, teinte grise; toiture: tuiles, teinte rouge-brun; accès sous toiture conservée du bâtiment Rue de l'Eglise 33

Dépôt public de la demande avec plans à la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 10 mai 2021.

Conseil communal.

**Alle**

Requérants: Daisy et Renato Seidl, Ch. des Curtinaux 11, 1095 Lutry. Auteur du projet: M10 architectes SA, Rue du Midi 10, 1003 Lausanne.

Projet: Construction d'une maison familiale avec 2 logements, terrasse et panneaux solaires en toiture, terrasses non couvertes, couvert à voitures, PAC ext., sur la parcelle N° 6301, surface 870 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Sur Roté. Zone d'affectation: Habitation HAg.

Dimensions principales: Longueur 12m72, largeur 15m98, hauteur 7m00, hauteur totale 7m00; couvert à voitures: longueur 6m50, largeur 15m98, hauteur 2m50, hauteur totale 2m50.

Genre de construction: Matériaux: brique TC, isolation périphérique; façades: crépi, teinte blanc cassé; toiture: plate, fini dalles praticables, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juin 2021 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 8 mai 2021.

Conseil communal.

**Clos du Doubs / Epiquez**

Requérants: Esther et Roger Bühlmann, Stiegweg 18B, 8303 Bassersdorf. Auteur du projet: Batitout.ch, Route de la Gare 12, 2882 Saint-Ursanne.

Projet: Isolation plancher et toiture du bâtiment N° 23B, ouverture d'un velux et pose d'une nouvelle couverture, sur la parcelle N° 143, surface 969 m<sup>2</sup>, sise au lieu-dit Au Seppé. Zone d'affectation: Agricole ZA.

Dimensions principales: Longueur 7m00, largeur 8m86, hauteur 3m50, hauteur totale 5m86.

Genre de construction: Matériaux: existant inchangé; façades existantes inchangées; toiture: tuiles, teinte rouge.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juin 2021 au secrétariat communal de Clos du Doubs où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Clos du Doubs, le 13 mai 2021.

Conseil communal.

**Courroux**

Requérants: Nicole et Sergio Ventura, Rue des Chenevières 1, 2822 Courroux. Auteur du projet: MRS Crehabitat SA, Route de la Communance 26, 2800 Delémont.

Projet: Démolition de la cabane existante, construction d'une maison avec panneaux solaires en toiture et

PAC ext., d'un réduit avec place couverte et mur B.A. (H: 2m50) avec portail + construction d'une terrasse couverte en façade ouest du bâtiment N° 1, sur la parcelle N° 3030, surface 1200 m<sup>2</sup>, sise à la Rue des Chenevières. Zones d'affectation: Habitation HA et mixte MAa. Plan spécial: Clos du Moulin.

Dimensions principales bât. 1: Existantes; terrasse couverte: longueur 6m00, largeur 4m00, hauteur 3m10, hauteur totale 3m50; nouvelle maison: longueur 10m94, largeur 7m40, hauteur 2m77, hauteur totale 3m47; réduit et place couverte: longueur 3m40, largeur 7m24, hauteur 2m50, hauteur totale 3m98.

Genre de construction: Matériaux bât. 1: existant / terrasse couverte: ossature bois / maison et réduit: ossature bois isolée; façades bât. 1: existant / maison et réduit: crépi ciment, teinte idem bât. 1; toiture bât. 1: existant / terrasse couverte, maison et réduit: tuiles TC, teinte idem bât. 1.

Dérogation requise: Article 6 al. 1 PS Clos du Moulin (indice d'utilisation du sol).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 14 juin 2021 au secrétariat communal de Courroux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 14 mai 2021.

Conseil communal.

**Delémont**

Requérante: Camory SA, Bernard Ory, Ch. des Places 1, 2800 Delémont. Auteur du projet: Atelier karma, Mathieu Kottelat, Rue Saint-Georges 6, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Changement d'affectation du 1<sup>er</sup> étage du bâtiment N° 1 existant pour l'aménagement d'un magasin avec bar/café.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 1209, sise à la Rue du 23-Juin 1, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre A CA.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 10 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

**Delémont**

Requérant et auteur du projet: Neuschwander conseils, Raphaël Neuschwander, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle.

Description de l'ouvrage: Création d'un appartement dans les combles et changement d'affectation de l'ancienne boucherie pour l'aménagement de deux surfaces administratives dans le bâtiment N° 9 existant; démolition d'une construction en façade nord pour l'aménagement d'une nouvelle terrasse; agrandissement des lucarnes en toiture sud et création d'une nouvelle lucarne et pose de velux sur la toiture nord; modification et agrandissement de plusieurs ouvertures en façades nord, sud et est; remplacement du chauffage existant par un chauffage à gaz; modification de la couleur des façades et des volets; réaménagement des extérieurs et création d'une nouvelle place de stationnement.

Cadastre: Delémont. Parcelles N<sup>os</sup> 884 et 4064, sises à la Rue de la Maltière 9, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre Ccb.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 10 mai 2021.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

## Haute-Sorne / Courfaivre

Requérants: Cecilia et Carlos Pereira, Chemin des Bats 4, 2800 Delémont. Auteur du projet: MRS Crehabitat SA, Manuel Schindelholz, Communance 26, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une villa familiale en ossature bois avec garage et pergola, pose d'une pompe à chaleur air/eau et construction d'une cabane de jardin et d'un espace loisir.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 3457, sise à la Rue du Moré, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation H2. Plan spécial: La Combe.

Dimensions villa: Longueur 14m00, largeur 11m19, hauteur 6m99; garage: longueur 7m60, largeur 4m00, hauteur 3m20; cabane de jardin: longueur 2m00, largeur 1m50, hauteur 2m50; espace loisir: longueur 6m00, largeur 3m60, hauteur 1m57, hauteur totale 2m55.

Genre de construction: Matériaux façades: crépis blanc et gris taupe; toiture: toit plat avec gravier; selon plans déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 14 mai 2021.

Conseil communal.

## Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Jean-Damien Bibler, Sur la côte 204, 2904 Bressaucourt. Auteur du projet: CKTECH sàrl, Cyril Kunz, Chemin du Prailat 11, 2744 Belprahon.

Description de l'ouvrage: Transformation des combles en un appartement et modification/changement des fenêtres en façades selon plans déposés Isolation des façades avec revêtement en panneaux composites de couleur gris clair.

Cadastre: Courfaivre. Parcelle N° 238, sise à la Rue Saint-Germain 21, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre C.

Dimensions et genre de construction: Toiture: 89 panneaux photovoltaïques total de 166,20 m<sup>2</sup>; 6 Velux 94x98 cm; 1 lucarne «chien-assis» longueur 5m16, largeur 3m70, hauteur 2m66, pente 2%, revêtement en tuiles TC de couleur brune; 1 lucarne «chien-assis»: longueur 5m05, largeur 3m70, hauteur 2m66, pente 2%, revêtement en tuiles TC de couleur brune; façade sud: balcon longueur 4m00, largeur 3m50, hauteur 3m60; balcon longueur 8m57, largeur 3m60, hauteur 4m66; PAC aroTherm dim. 2m22x0m96.

Dépôt public de la demande, avec plans, au Secrétariat communal de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 16 juin 2021.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 14 mai 2021.

Conseil communal.

## Mises au concours

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Le Service de la formation postobligatoire met au concours un poste de

**Collaborateur-trice administratif-ve  
Mon app' à 80-100 %**

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** Favoriser un meilleur équilibre entre l'offre et la demande des places d'apprentissage: gérer les filières de transition, proposer une aide aux entreprises éprouvant des difficultés à trouver des apprenti-e-s, sélectionner des dossiers de jeunes parmi les candidat-e-s potentiel-le-s, mettre en relation l'entreprise et les candidat-e-s, assurer un suivi, assurer la communication du projet.

**Profil:** HE, Uni niveau Bachelor ou formation et expérience jugées équivalentes. Sens de l'organisation et des priorités, capacité à faire face aux interruptions fréquentes du travail de réflexion, maîtrise de la communication orale, empathie, sens de la négociation, compétences en gestion de projet et en gestion opérationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IV / Classe 13.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Clément Schaffter, chef de la section Formation professionnelle et générale, tél. 032 420 71 69.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve Mon app' », **jusqu'au 21 mai 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite de la titulaire, la Trésorerie générale met au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve à 60%

**Mission:** Vous êtes en soutien administratif pour toutes les activités du service. Vous représentez la personne de contact au sein du service pour toutes les prestations en matière informatique (internet, intranet, bureautique) tout en étant en appui pour le système ERP de la comptabilité.

**Profil:** CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Des connaissances et une expérience pratique en informatique de gestion représentent un atout. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum. Connaissance des outils informatiques (Excel en particulier et solution de gestion des processus métier, ERP par exemple). Aptitude dans la rédaction et dans la relecture de documents. Orienté processus. Esprit d'équipe.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa / Classe 9.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août à convenir.

**Lieu de travail:** Delémont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, téléphone 032 420 55 10.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources huma-

nes de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve TRG à 60% », **jusqu'au 31 mai 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ de la titulaire, le Service des infrastructures pour la Section des bâtiments et des domaines met au concours le poste d'

### Agent-e d'exploitation bâtiments à 69,5%

Le poste sera vraisemblablement pour-vu à l'interne.

**Mission:** Nettoyer et entretenir les locaux selon les directives en vigueur ainsi que les demandes du supérieur hiérarchique.

**Profil:** Formation acquise sur le lieu de travail. Connaissances des méthodes de nettoyage. Bonne condition physique. Aisance dans les contacts et la communication en français. Personne polyvalente.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Agent-e d'exploitation bâtiments I / Classe 1.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> juillet 2021.

**Lieu de travail:** Porrentruy, différents bâtiments.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Vincent Dobler, concierge responsable, tél. 079 241 54 92, ou auprès de M<sup>me</sup> Christine Dobler, responsable secteur exploitation, tél. 032 420 53 87.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Agent-e d'exploitation bâtiments », **jusqu'au 21 mai 2021.**

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Suite au départ de la titulaire, les Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura mettent au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve Secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant

**Taux d'activité:** 80%

**Mission:** Vous assumez la gestion comptable et administrative des dossiers de curatelles et des bouclements biennaux en étroite collaboration avec les assistants sociaux en charge des mandats. Vous gérez les démarches administratives des personnes concernées en particulier dans le domaine des assurances sociales. Vous collaborez aux diverses tâches administratives du secteur. Vous participez également à la formation des apprentis et des stagiaires.

**Exigences:** Vous êtes titulaire d'un diplôme d'employé-e de commerce ou d'une formation équivalente, avec expérience confirmée de deux à quatre ans dans le domaine comptable. Vous possédez de bonnes connaissances du système des assurances sociales. Vous maîtrisez les outils informatiques et avez le sens de l'organisation et des priorités. Vous possédez dynamisme, esprit d'initiative et rigueur dans les délais.

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021.

**Traitement:** Collaborateur-trice administratif-ve IIIa, classe 9.

**Lieux de travail:** Porrentruy, Delémont, Le Noirmont.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de M. Julien Christe, responsable du secteur Protection de l'adulte au 032 420 72 72.

Les candidatures correspondant au profil souhaité seront accompagnées des documents usuels, y compris extraits de l'Office des poursuites, du casier judiciaire et de la validation de l'exercice des droits civils. Elles doivent être adressées aux Services sociaux régionaux de la République et Canton du Jura, Direction, Rue de la Jeunesse 1, 2800 Delémont, avec mention « Postulation Collaborateur-trice administratif-ve secteurs Protection de l'adulte et de l'enfant », **jusqu'au 4 juin 2021.**

## **JURACH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

### **Enseignant-e secondaire**

**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

**Profil:** Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées.

**Fonction de référence et classe de traitement:** Enseignant-e secondaire / Classe 17

**Entrée en fonction:** 1<sup>er</sup> août 2021

**Documents requis:** Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

### **ECOLE SECONDAIRE DE DELÉMONT**

**Type de contrat:** Contrats de durée déterminée d'une année.

**Taux d'activité:** 13 leçons hebdomadaires d'allemand; 6 leçons hebdomadaires de géographie-histoire; 6 leçons hebdomadaires de géographie; 4 leçons hebdomadaires d'histoire.

**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Delémont, M. Christophe Fromaigeat et/ou auprès de M. Daniel Milani, téléphone 032 421 00 70, **jusqu'au 26 mai 2021.**

### **Commune de Courgenay**

En raison d'une réorganisation au sein de l'administration communale, la Commune mixte de Courgenay met au concours le poste à 25% de

### **Préposé-e à l'agence communale AVS**

**qui sera vraisemblablement repourvu à l'interne**

**Votre mission:** Accueil au guichet des personnes concernées; recherche des registres – affiliés – employeurs – sans activités lucratives; gestion et suivi des demandes de rentes AVS, AI, survivants, API; gestion et suivi des dossiers PC à l'AVS ou à l'AI; contrôle des déclarations sur les salaires pour les employeurs; remise des formules AVS / AI; correspondance, classement et archivage des dossiers.

**Vous êtes au bénéfice:** D'un CFC d'employé-e de commerce ou titre équivalent; d'une bonne maîtrise des applications de productivité Office, connaissance de l'ERP Urbanus serait un atout; aptitude à travailler de manière indépendante; capacité d'initiative; être motivé-e, disponible et à l'aise dans les contacts avec la population.

Envoyez votre candidature accompagnée d'un curriculum vitae et d'une copie du CFC (ou titre équivalent) jusqu'au vendredi 28 mai 2021 à l'adresse suivante: Conseil communal, « Postulation », Rue Pierre-Péquignat 4, 2950 Courgenay.

#### **Informations complémentaires:**

**Traitement:** Echelle des traitements de la République et Canton du Jura.

**Entrée en fonction:** Immédiatement.

**Cahier des charges:** En consultation au Secrétariat communal dans le même délai et sur le site de la commune de Courgenay.

**Renseignements:** M<sup>me</sup> Metafuni Véronique, responsable RH, téléphone 032 471 01 30.

Courgenay, le 4 mai 2021.

Conseil communal.

### **Haute Ecole Pédagogique – BEJUNE**



La Haute Ecole Pédagogique BEJUNE (HEP-BEJUNE) forme les enseignant-e-s de trois cantons (Berne – partie francophone, Jura et Neuchâtel). Cette haute école déploie ses activités sur trois sites, situés à Bienne, Delémont et La Chaux-de-Fonds.

La HEP-BEJUNE met au concours le poste suivant:

#### **Collaboratrice administrative ou collaborateur administratif à 50%**

L'annonce détaillée figurant sur notre site internet [www.hep-bejune.ch](http://www.hep-bejune.ch), rubrique « Qui sommes-nous? Offres d'emploi » vous fournira de plus amples informations sur le poste et nos conditions d'engagement.

Délai de postulation: **21 mai 2021**



**Divers****Avis de mise à ban**

La parcelle N° 2375 du ban des Breuleux est mise à ban sous réserve des charges existantes;

il est fait défense aux tiers non autorisés de pénétrer, de circuler et de parquer des véhicules de tous genres sur ladite parcelle;

les contrevenants pourront être dénoncés et seront passibles d'une amende de CHF 2000.00 au plus.

Porrentruy, le 30 avril 2021.

Le Juge civil e.r.: Thomas Schaller.

---

Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie  
et du Clos du Doubs, 2900 Porrentruy

**Assemblée des délégués**

mardi 1<sup>er</sup> juin 2021, à 20h00, au Restaurant « Chez Jules »  
du Collège Thurmann

*Comme la situation actuelle l'exige, les mesures d'hygiène et de distance seront respectées (port du masque obligatoire)*

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 10 décembre 2020.
4. Communication du président et des directeurs.
5. Comptes 2020:
  - a) présentation;
  - b) rapport des vérificateurs;
  - c) approbation et décharge à l'administration.
6. Admission, démission.
7. Election d'un nouveau président.
8. Divers.

Le comité.

---